



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 27 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal de la commune de GAILLAC D'AVEYRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François LACAZE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	10
Nombre de conseillers présents	10
Nombre de suffrages exprimés	10

Présents : Messieurs François LACAZE, André SOLIGNAC, Gérard DURAND, Daniel BURGUIERE, Vincent CALMELS, Mathieu LEBRETON, Pierre RIGAL, Guilhem SOLINHAC, Cyril FOUET, Madame Maëlle TALLEC.

Excusés :

Ordre du jour :

- ✓ Approbation du PV du Conseil du 18.09.2023
- ✓ Démission d'un Conseiller Municipal
- ✓ Fermeture d'un emploi permanent
- ✓ Création d'un emploi permanent
- ✓ Révision du régime indemnitaire du Rifseep
- ✓ Mise en œuvre du télétravail
- ✓ Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle
- ✓ CNAS
- ✓ Document unique d'évaluation des risques professionnels
- ✓ SIEDA : autoconsommation panneaux photovoltaïques
- ✓ ADMR du Laissagais : demande de subvention
- ✓ Point dossier acquisition grange Boissonnade
- ✓ Point travaux salle des fêtes de Gagnac
- ✓ Point contentieux Commune / M. Rigal
- ✓ Désignation du référent déontologue de l'élu local
- ✓ Questions diverses.

1. Approbation du PV du Conseil du 18.09.2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal du Conseil du 18 septembre 2023.

2. Démission d'un Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la volonté de Mme LIEB Monique de démissionner de ses fonctions de Conseillère Municipale, reçue et actée le 10 novembre 2023.

Le Conseil Municipal prend acte de la démission

3. Désignation du référent déontologue de l'élu local

Monsieur Le Maire présente le listing des personnes ayant répondu favorablement à nos sollicitations. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de désigner en tant que référente déontologue de l'élu local, Mme LAFFARGUETTE Anne, Avocate honoraire localisée dans le lot.

Le référent déontologue pourra être saisi, directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail à l'adresse suivante : annelaffarguette@gmail.com.

L'indemnité de vacation est fixée par le Conseil à 80€ par dossier traité sous forme de vacation.

4. Fermeture d'un emploi permanent

Compte tenu d'un départ en retraite, il convient de supprimer l'emploi de secrétaire de mairie à temps non complet à raison de 8/35ème de catégorie A.

Considérant que le Comité Social Territorial doit être consulté dans le cadre de la fermeture d'un emploi permanent.

Le Conseil Municipal est favorable à la saisine préalable du Comité Social Territorial.

Le CST se réunissant le 13 décembre 2023, cette proposition fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance.

5. Création d'un emploi permanent

Compte tenu d'un départ en retraite, il convient de recruter une secrétaire de mairie.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie, au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, de catégorie C, à temps non complet à raison de 28/35ème, à compter du 1er janvier 2024.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le Maire présente à l'assemblée un état budgétaire.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- ✓ De créer l'emploi permanent de secrétaire de mairie, au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe, de catégorie C, à temps non complet à raison de 28/35ème, à compter du 1er janvier 2024.
- ✓ De modifier, en conséquence, le tableau des effectifs, à compter du 01 janvier 2024.
- ✓ D'autoriser le Maire, à recruter un agent par voie statutaire, ou, à défaut contractuelle, et à signer les actes afférents.
- ✓ De préciser que les crédits seront inscrits au budget.

6. Révision du régime indemnitaire du Rifseep

Monsieur le Maire rappelle la mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP qui a fait l'objet de la délibération n°2016-34 du 09 décembre 2016.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réviser cette délibération pour les motifs suivants :

- Modifier les montants annuels maximum de l'IFSE et du CIA prévu dans la délibération n°2016-34 afin d'anticiper les révisions d'attribution des primes, à minima tous les 4 ans pour la part IFSE.
- D'intégrer les cadres d'emploi d'adjoints administratifs et de rédacteurs, afin de respecter l'équité dans l'attribution du régime indemnitaire, qui n'a pas été prévue dans la délibération n°2016-34.
- Anticiper les éventuels avancements de grade.
- Modifier la périodicité de versement du CIA

Considérant que le Comité Social Territorial doit être consulté.

Le Conseil Municipal est favorable à la saisine préalable du Comité Social Territorial.

Le CST se réunissant le 13 décembre 2023, cette proposition fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance.

7. Mise en œuvre du télétravail

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de règlement portant la mise en œuvre du télétravail.

Considérant que le Comité Social Territorial doit être consulté.

Le Conseil Municipal est favorable à la saisine préalable du Comité Social Territorial.

Le CST se réunissant le 13 décembre 2023, cette proposition fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance.

8. Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale.

Considérant que le Comité Social Territorial doit être consulté.

Le Conseil Municipal est favorable à la saisine préalable du Comité Social Territorial, pour la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle.

Le CST se réunissant le 13 décembre 2023, cette proposition fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance.

9. Proposition d'adhésion au CNAS

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune.

Le Maire présente le CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles, et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations.

Considérant que le Comité Social Territorial doit être consulté.

Le Conseil Municipal est favorable à la saisine préalable du Comité Social Territorial, pour la mise en place de prestations sociales.

Le CST se réunissant le 13 décembre 2023, cette proposition fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance.

10. Document unique d'évaluation des risques professionnels

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que la mise en place du document unique d'évaluation des risques professionnels est une obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

Afin de répondre à cette obligation, la collectivité a renforcé sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels.

Ce travail a été réalisé en étroite collaboration avec la Communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

L'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés afin d'analyser leurs postes de travail.

Considérant que le Comité Social Territorial doit être consulté.

Le Conseil Municipal est favorable à la saisine préalable du Comité Social Territorial.

Le CST se réunissant le 13 décembre 2023, cette proposition fera l'objet d'une délibération lors d'une prochaine séance.

11. SIEDA : autoconsommation panneaux photovoltaïques

Dans le cadre de sa politique de développement des énergies renouvelables, le SIEDA propose d'étudier la faisabilité d'installer des systèmes d'autoconsommation collective et/ou individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti de ses adhérents.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du groupement de commande porté par le SIEDA, le montant de la prestation est de 1250€ HT par site.

Monsieur le Maire précise que sur ce montant, l'aide apportée par le SIEDA est de 76%.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- ✓ Approuve la participation de la collectivité à l'opération collective d'étude faisabilité site autoconsommation collective/individuelle par panneaux photovoltaïques sur le patrimoine bâti,
- ✓ Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'application telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 15/12/2022
- ✓ De préciser que les crédits seront inscrits au budget.
- ✓ S'engage à payer le montant TTC du ou des études
- ✓ Accepte de percevoir la subvention du SIEDA

12. ADMR du Laissagais : demande de subvention

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'ADMR du Laissagais sollicite une subvention pour le portage de repas aux personnes âgées ou malades.

Considérant que la conjoncture économique actuelle renforce les difficultés de l'ADMR du Laissagais.

Considérant l'importance de ce service.

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le soutien financier à l'ADMR du Laissagais à hauteur de 300 €, pour le portage des repas.

13. Point dossier d'acquisition grange Boissonnade

Un rendez-vous pour la signature de l'acte de vente est prévu le 06 décembre 2023.

14. Point travaux salle des fêtes de Gagnac

L'avancée des travaux d'aménagement de la salle des fêtes est très satisfaisante.

15. Point contentieux Commune / M. Rigal

Le Conseil d'ETAT a examiné l'admissibilité du pourvoi en cassation formé par M. et Mme RIGAL, contre l'arrêt rendu le 19.01.23 par la cour administrative d'appel de Toulouse.

Le rapporteur public a conclu à la non-admission du pourvoi adverse.

En attente des conclusions (sous quelques semaines)

16. Questions diverses

- Proposition de solliciter un devis auprès de l'entreprise Fournier TP pour l'entretien de certains chemins : Lissirou, de Mézérac /Lugans et du chemin des lièvres.
- André Solignac alerte le Conseil sur les risques potentiels d'inondation rue de la forge, suite aux travaux récents.
- Vincent Calmels demande où en sont les démarches concernant les nuisances rencontrées à Mézérac et alerte le Conseil sur la détresse des pétitionnaires.
- Maëlle TALLEC souhaite qu'un état des lieux de la vaisselle soit réalisé à la salle des fêtes de Gagnac.
- Le Maire, souhaite qu'une réunion avec toutes les associations soit planifiée début 2024.
- Le Maire, propose de planifier la date de la cérémonie des vœux, et propose de procéder à l'inauguration de la salle des fêtes de Gagnac à cette occasion.
- Le Maire informe qu'un dossier de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été déposé auprès de la Préfecture suite à la sollicitation d'un administré rencontrant des problèmes de fissures suite à la sécheresse.
- Le Maire souhaite qu'un point comptable soit établi concernant le lotissement La Calquière.
- Le Conseil Municipal souhaite faire un cadeau aux familles ayant eu une naissance cette année. Le choix s'est arrêté sur des bons « L'Ami Kdo ».
- Le Conseil Municipal définit les thèmes à aborder dans la prochaine lettre d'info Gaillacoise.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 22h45.

Signatures

Le secrétaire de séance :

Le Maire :